



Mairie de Champagneux
32, Place de la Tuilerie
73240 CHAMPAGNEUX
Tél 04 76 31 71 76
mairie@champagneux.org
www.champagneux.org

Arrivé le :
27 JUL. 2026
Préfecture de la Savoie

COMMUNE DE CHAMPAGNEUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

Présents : Gilles LACROIX, Maire, Angéline LO BONO, Nicolas GENIX, Gaëlle BAVUZ, Bernard MONGIN, Jeannette MADIGNIER, Emilie COLOMBIN, Tiffany LOPEZ, Tommy TRAISSSAC, David GOJON, Cristina PELISSARD, Thibaut LACROIX, Georges CAGNIN, Elise SAUNIER, Anaïs POINT.

Excusés/absents : aucun.

Secrétaire de séance : M. Bernard MONGIN.

M. Gilles LACROIX ouvre la séance à 20h36. Tous les conseillers ont émargé la feuille de présence et le quorum est atteint.

M. Bernard Mongin est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire propose que le vote s'effectue à main levée sauf pour le point concernant les élections sénatoriales. A l'unanimité, les conseillers présents valident la proposition.

1-ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 21 AVRIL 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 avril 2026 est adopté à l'unanimité des conseillers présents, après avoir rectifié la date du procès-verbal (qui est daté du 21 avril et non du 20 avril).

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

2 - ELECTIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEUX AUX ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire expose que, compte tenu du nombre d'habitants, la commune de Champagneux doit désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2026, sachant que le vote doit se dérouler à bulletin secret. Les scrutateurs sont MM. Nicolas GENIX et Bernard MONGIN.

Une liste de trois noms (Gilles LACROIX, Gaëlle BAVUZ et Angéline LO BONO) se porte candidate pour être délégués titulaires. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil procède au vote à bulletin secret et la liste Gilles LACROIX, Gaëlle BAVUZ et Angéline LO BONO est élue à l'unanimité.

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

Concernant les délégués suppléants, une liste de trois noms (Jeannette MADIGNIER, Tiffany LOPEZ et Tommy TRAISSAC) se porte candidate. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Le Conseil procède au vote à bulletin secret. Jeannette MADIGNIER et Tiffany LOPEZ sont élues à l'unanimité.

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

Tommy TRAISSAC est élu avec 14 voix pour et 1 voix contre.

VOTE POUR : 14 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 0

Compte tenu de l'âge des candidats, l'ordre des délégués suppléants est Jeannette MADIGNIER, Tiffany LOPEZ et Tommy TRAISSAC.

3- ADOPTION DES STATUTS REVISES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU MONT TOURNIER (SIS)

M. le Maire donne la parole à Mme Gaëlle BAVUZ, présidente du SIS qui regroupe deux écoles : l'école maternelle de Grésin et l'école primaire de Champagneux. Mme BAVUZ

expose que les statuts du SIS ont été renouvelés et que la version révisée a d'ores et déjà été adoptée par la Commune de Saint Genix les villages.

Mme BAVUZ explique que le changement porte sur l'article 11 des statuts qui concerne la contribution des membres aux dépenses d'investissement. En particulier, les investissements liés à la restauration scolaire sont répartis à hauteur de 25% par la Commune où sont réalisés les travaux (au lieu de 50% précédemment) et 75 % en fonction du potentiel fiscal par habitant de chaque Commune membre. Ce changement a été validé par le syndicat scolaire le 30 avril 2026 et par la Commune de Saint Genix les villages le 20 mai 2026.

M. CAGNIN conteste l'utilité de ce changement au motif que les statuts originaux du SIS étaient, selon lui, plus favorables à la Commune. Mme BAVUZ répond que le taux de 25 % est une exigence de la Préfecture et que le refus de signer les nouveaux statuts crée une situation de blocage et n'est plus tenable.

Après en avoir délibéré, le Conseil passe au vote et les nouveaux statuts du SIS sont adoptés par 13 voix pour, une voix contre, et une abstention.

VOTE POUR : 13 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 1

Concernant le SIS, Mme BAVUZ souligne par ailleurs que la situation financière est extrêmement compliquée sachant que des factures échues ne sont pas réglées à hauteur de 60.000 €. La priorité a été donnée aux salaires et au remboursement des prêts et les repas de la cantine ne sont pas réglés au fournisseur depuis le mois de janvier alors que les refacturations des repas aux parents ont déjà été encaissées en trésorerie.

4 -DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE AUTORISANT LES ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. le Maire donne la parole à Mme MADIGNIER qui indique que, sur les conseils de la DGFIP et pour une bonne gestion de comptes, il est nécessaire de donner au Maire délégation permanente pour pouvoir passer en non-valeur les créances irrécouvrables dans la limite de 200 €.

Après en avoir délibéré, la proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

5 – DESIGNATION DES REGISSEURS DE LA REGIE DE RECETTES

M. le Maire donne la parole à Mme MADIGNIER qui indique que les régisseurs de la régie de recettes ont été renouvelés suite au changement d'équipe municipale et à l'absence de Mme BUYTENDORP. M. le Maire a désigné par arrêté Mme Aurélie FAUST comme régisseur titulaire et Mme Jeannette MADIGNIER comme régisseur suppléante.

Mme MADIGNIER précise qu'à la demande de la Préfecture, la compétence de la Régie est modifiée : elle ne manipulera plus d'argent liquide et n'acceptera des fonds que pour la salle des fêtes, le cimetière et les contributions financières pour le bulletin municipal. Il est rappelé que la Mairie n'est pas habilitée à facturer des prestations de service par les employés de la Mairie ou à « faire du commerce », notamment pour les plaques du jardin du souvenir.

Le Conseil approuve ce changement à l'unanimité.

VOTE POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

6- TRAVAUX DES COMMISSIONS

M. le Maire demande aux présidents des commissions de faire le point sur l'avancement des travaux de leurs commissions respectives.

Pour la commission Travaux, M. Nicolas GENIX indique que les travaux sur la voie Galletti ont été réceptionnés. Tout le nécessaire a été fait par la Mairie à l'occasion des accidents récents sur la RD 1516 (plainte en gendarmerie, signalement à l'assurance, suivi des travaux de réparation).

Pour la commission Urbanisme, M. Bernard MONGIN indique que la commission se réunit le 12 juin pour traiter les dossiers complexes et pour adopter une stratégie à soumettre au conseil concernant les défauts récurrents de dépôt de Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), ce qui entraîne un manque à gagner pour la Commune qui ne perçoit pas sa part des taxes d'aménagement correspondantes.

Pour la commission Finances et RH, Mme Angéline LO BONO souligne que du côté des dettes, la situation de la Commune reste extrêmement difficile avec plus de 60.000 € de factures échues impayées avec, pour les plus anciennes, 150 jours de retard (décembre 2025). En informant les créanciers sur la situation financière de la Commune, la Mairie parvient à obtenir des délais de paiement et à éviter une partie des pénalités. Aux factures s'ajoutent les salaires et le remboursement des prêts (1.500 € en juin et 7.500 € les autres mois). Du côté des créances, dans le cas particulier de La Guinguette, une rencontre entre la Mairie et Mme Sophier BARDET, gérante, a permis de trouver un accord constructif permettant un apurement de la dette en juillet.

Au plan RH, l'arrêt maladie de Mme BUYTENDORP été prolongé jusqu'en août 2026.

Le temps de travail de Mme Aurélie FAUST a été porté à 30 heures et la Mairie bénéficiera d'une secrétaire détachée mise à la disposition de la Commune par le centre de gestion.

Concernant les heures d'ouverture de la Mairie, il est proposé de réduire le heures d'ouverture de la Mairie afin de permettre à Mme FAUST – qui est surchargée - de traiter le travail courant. Cette proposition recueille l'approbation, sachant que les Communes de taille comparable ne sont généralement pas ouvertes 4 jours par semaine comme Champagneux actuellement.

Par ailleurs, il est rappelé que M. le Maire est présent à la Mairie tous les Mercredis et que les adjoints reçoivent le premier samedi du mois à la Mairie sur rendez-vous (pris par téléphone à la Mairie).

M. Thibaut LACROIX, conseiller, fait le point sur le travail du cantonnier. Il indique que M. Sébastien BANNIER VIVIER travaille désormais à temps plein. C'est ainsi qu'il assure toutes les tâches d'entretien, en particulier l'entretien des abords de la Mairie, de manière satisfaisante, sachant que l'entretien des abords était sous-traité jusqu'en 2025. Il est intervenu au cimetière autour du colombarium, même si, selon Mme POINT, le travail n'est pas terminé.

M. Thibaut LACROIX indique que la question du renouvellement de la voiture de service va se poser. Par ailleurs, la question des horaires de travail de M. BANNIER VIVIER doit être rediscutée (pause de midi).

Il tient à remercier au nom de la Commune M. WEIGEL qui, suite à l'appel lancé par la Mairie, a fait don à la Commune d'une cuve de 1000 litres permettant l'arrosage des bacs à fleurs des abords de la Mairie.

Le Maire donne ensuite la parole aux conseillers qui assurent le suivi des associations. La rencontre organisée le 26 mai conjointement par Mme BAVUZ, Mme LOPEZ Mme COLOMBIN et M. TRAISSAC a été très conviviale et productive. La totalité des associations étaient présentes, à savoir l'association de Chasse, le sou des écoles du mont Tournier, le club Amitiés Détente, Champagneux créations, Amitiés et détente, l'association rando, le comité des fêtes, le don du sang, Scénartistes, et l'association des habitants du village de Leschaux, ainsi qu'une nouvelle association à Champagneux, la Communerie. Mme Lucile ROSEMAIN, bibliothécaire, était également présente à la réunion. Les associations ont exprimé leurs besoins, leurs projets et leurs idées tandis que les conseillers municipaux ont détaillé tout ce que la Mairie pouvait mettre à leur disposition. Un compte rendu plus précis sera rédigé.

Concernant le Bulletin Municipal, Mme Emilie COLOMBIN indique que le prochain numéro est programmé pour juillet. Contact a été pris avec les personnes qui ont contribué à la réalisation des précédents numéros. Il est suggéré de faire appel ultérieurement à des contributions publicitaires, qui avaient cessé au moment du COVID. M. Thibaut LACROIX demande de réfléchir à la périodicité du Bulletin, un Bulletin par an pourrait être, selon lui, suffisant.

Mme Tiffany LOPEZ a fait le point sur la salle des Fêtes et la salle des Jeunes , elle a constaté un problème important de moisissure à la salle des Fêtes dans les placards à vaisselle et un problème d'entretien au niveau de la porte de la salle des Jeunes. M. Tommy TRAISSAC s'interroge sur la sécurité incendie à la salle des Fêtes et la salle des Jeunes et demande que l'accès aux portes de secours et aux extincteurs soit vérifié. Il souligne par ailleurs qu'il faudrait vérifier si le personnel est formé à l'usage des extincteurs et à la conduite à tenir en cas d'incendie.

M. Tommy TRAISSAC a pris contact avec la bibliothèque où il a rencontré tout le personnel notamment les quatre personnes bénévoles. La bibliothécaire regrette que son travail soit obéré par des contraintes administratives lourdes et inutiles (questionnaire du ministère). M. TRAISSAC expose le problème de la mise à disposition des livres par Savoie Biblio, qu'il faut aller chercher à Yenne car le transporteur ne s'arrête pas à Champagnieux.

7- QUESTIONS DIVERSES

Mme Elise SAUNIER interroge le Maire sur la destination du terrain à proximité de la Mairie qui devait être aménagé. Angéline LO BONO indique que l'objectif est, avant tout, de constituer une réserve foncière pour les besoins de la Mairie. Ce terrain offre une capacité d'investissement pour la Commune, le moment venu. M. CAGNIN confirme que tel était l'objectif initial de ce classement.

Mme Anaïs POINT évoque à nouveau la circulation sur le chemin du bateau lavoir et les risques pris par les enfants car la voie est étroite.

M. Bernard MONGIN indique que l'insécurité routière que connaît la Commune rend nécessaire une vaste consultation de la population sur un nouveau plan de circulation. Un projet de questionnaire sera soumis aux élus dans les prochaines semaines en vue d'une discussion lors d'une réunion technique entre élus et une adoption par un prochain conseil municipal. L'objectif est, pour le Maire et le conseil, de recueillir l'avis des habitants pour adopter des mesures concrètes rapidement sur base des réponses au questionnaire, ainsi que de faire des recommandations au Département en ce qui concerne la RD 1014.

Mme LO BONO et M. GENIX indiquent que la Mairie suit de près les travaux entrepris sur la voie Galetti par la communauté de Communes, l'alternat mis en place donne la priorité aux véhicules venant de Leschaux. Des panneaux réfléchissants ont été posés pour signaler le rétrécissement.

M. CAGNIN regrette les retards dans la diffusion des compte rendus des réunions récentes. Le Maire souligne que ces retards sont dus à l'accumulation des tâches que connaît la nouvelle équipe en début de mandat et qu'il y sera remédié rapidement.

A 22h04, M. le Maire, constatant que l'ordre du jour est épuisé et que personne ne demande la parole, lève la séance.

Fait à Champagneux le 5 juin 2026.

Le Maire



Le secrétaire de séance

*
* *

